
Le Conseil des Femmes rappelle qu'il condamne le proxénétisme et toute marchandisation du corps

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique vient d'apprendre par la presse que le milieu de la prostitution en vitrine a décidé de créer à Bruxelles un syndicat qui réunira et défendra pour la première fois en Belgique les intérêts communs « des prostituées et des propriétaires et exploitants de bordel ».

Ce « Syndicat des Propriétaires, Exploitants et Employées de Lieux pour Adultes », dit SPEELA, démarrerait avec 60 membres répondant à la définition. Tous les membres fondateurs du nouveau syndicat sont bien connus de la justice et des services de police, mais aucun n'aurait été condamné peut – on lire dans la presse. « [...] En tout cas, pas de grosses condamnations ».

Ce type de syndicat existe en Allemagne, en Espagne et aux Pays-Bas et dès lors « Le Speela » veut devenir l'interlocuteur de référence des pouvoirs publics sur les grands problèmes liés à la prostitution.

Le Conseil des Femmes rappelle qu'il condamne le proxénétisme et toute marchandisation du corps ; que selon la police, la prostitution reste liée à des activités telles que : traite des êtres humains, racket, carrousels de voitures, trafics d'armes, pratiques de blanchiment, drogue ;

Nous rappelons que le Conseil des Femmes estime qu'il est indispensable :

- de **condamner toutes les formes de proxénétisme**; **d'appliquer et de respecter la législation en vigueur**, en ce compris les droits fondamentaux consacrés au niveau national et supranational (art. 379-380- 380 bis du Code Pénal, instruments de lutte contre la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui, droit au respect de la dignité inhérente à tout être humain, principe d'égalité et de non-discrimination).

- de **renforcer la lutte** contre les causes de l'exploitation sexuelle et la marchandisation des corps ;

- de promouvoir la **mise en place de politiques de prévention** de la prostitution par des campagnes et des actions de sensibilisation et d'éducation à une sexualité respectueuse d'autrui, dans l'enseignement et les médias ;

En conclusion, le Conseil des Femmes est choqué d'apprendre la création d'un syndicat de proxénètes alors que la loi belge interdit le proxénétisme.

Le CFFB demande d'organiser d'urgence un **débat public** sur la gestion de la prostitution dans son ensemble.

Viviane TEITELBAUM, présidente

14 Octobre 2011